

[Affaire Jeffrey Epstein](#) [JO 2026](#) [International](#) [Planète](#) [Politique](#) [Société](#) [Économie](#) [Idées](#) [Culture](#)

SOCIÉTÉ POLICE ET JUSTICE

Grenoble : ce que l'on sait de Jacques Leveugle, poursuivi pour viols et agressions sexuelles aggravés commis sur 89 mineurs sur une période de cinquante-cinq ans

Le procureur a tenu une conférence de presse, mardi, pour diffuser un appel à témoins dans le cadre de l'information judiciaire en cours. L'homme, qui a, par ailleurs, reconnu avoir tué sa mère et sa tante, aurait commis les faits en France et dans huit autres pays.

Le Monde avec AFP

Publié hier à 15h36, modifié hier à 18h10 (republication de l'article du 10 février 2026 à 11h50) • Lecture 3 min.



Au tribunal de Grenoble, le 17 février 2022. OLIVIER CHASSIGNOLE/AFP

« *Un cas d'école de sérialité* » : le parquet de Grenoble a lancé, mardi 10 février, un vaste appel à témoins après l'interpellation d'un homme de 79 ans, soupçonné de viols et agressions sexuelles aggravés commis sur 89 mineurs dans plusieurs pays entre 1967 et 2022, ainsi que pour le meurtre de sa mère et de sa tante.

Il s'agit d'un dossier « *un peu singulier* » a euphémisé le procureur de Grenoble, Etienne Manteaux, qui a tenu à rendre public l'identité du suspect, Jacques Leveugle, né en 1946 à Annecy.

• **Quinze tomes d'éléments consignés sur une clé USB découverte par son neveu**

Le nombre de victimes a été établi à partir d'écrits compilés dans une clé USB par le septuagénaire, qui évoque des « *rapports sexuels* » sur des mineurs âgés de 13 à 17 ans, a précisé le procureur. La clé USB sur laquelle figurent des documents écrits, « *des Mémoires* », a été découverte par son neveu, qui se « *questionnait sur la vie affective et sexuelle* » de son oncle, a ajouté M. Manteaux. « *Il y a quinze tomes, c'est une matière très dense et les enquêteurs vont voir, lire la totalité de ces écrits et vont recenser 89 mineurs* », a-t-il précisé.

Les faits auraient été commis en Allemagne, Suisse, Maroc, Niger, Algérie, Philippines, Inde, Colombie et Nouvelle-Calédonie, où il était éducateur. « *Il a parcouru ces différents pays et dans chacun de ces lieux où il va s'installer pour faire du soutien scolaire, être enseignant, il va rencontrer des jeunes et il va avoir des relations sexuelles avec ces jeunes* », a expliqué le procureur. Jacques Leveugle, « *cultivé et charismatique* », prenait ces jeunes sous son aile et procédait par « *séduction intellectuelle du mineur et [pour le] côté sexuel, l'approche se fait ensuite par le rire* ». Il se voyait « *comme un Grec antique formant de jeunes éphèbes* », a rapporté M. Manteaux. « *Il n'y a jamais eu de violence commise. On est vraiment sur des contraintes morales* », a renchéri le colonel Serge Procédès, commandant de la section de recherches de Grenoble, évoquant « *un cas d'école de sérialité* ».

Jacques Leveugle avait été mis en examen et placé en détention provisoire en février 2024 pour viols et agressions sexuelles aggravés commis sur 89 mineurs pendant cinquante-cinq ans. Il a ensuite été placé sous un contrôle judiciaire très strict, « *qu'il n'a pas respecté* », et il a donc de nouveau été placé en détention provisoire « *depuis avril 2025* », selon le procureur.

• **Un appel à témoins pour découvrir « d'éventuelles victimes »**

Le procureur de Grenoble a tenu à rendre public l'identité du suspect, Jacques Leveugle, car « *ce nom doit être connu parce que l'objectif est de permettre à d'éventuelles victimes de se manifester* ». Un appel à témoins a donc été lancé. Un numéro vert a également été ouvert par la justice : 0-800-20-01-42.

Interrogé sur le fait de n'avoir pas révélé cette affaire au moment de la mise en examen du septuagénaire, M. Manteaux a expliqué qu'il s'agissait d'un « *dossier un peu singulier, on voulait d'abord s'assurer de la véracité des faits* ». « *On pensait qu'on arriverait en interne à identifier toutes les victimes* », mais « *on s'est rendu compte qu'on [était] face à un mur (...) avec certains noms, prénoms uniquement qui apparaissent, il y a quarante ans de cela* », et « *on ne [pouvait] pas indéfiniment continuer à chercher* », a-t-il expliqué.

Avant de lancer un appel à témoins, « *on voulait d'abord s'assurer d'avoir une quasi-certitude du contenu des Mémoires* », et puis « *c'est apparu indispensable pour pouvoir permettre à des victimes qui n'ont pas pu être identifiées et qui n'allaient pas être entendues de (...) se manifester* », a-t-il ajouté. A ce jour environ 150 personnes ont été entendues et l'appel à témoins vise à consolider le parcours de vie du suspect.

L'appel à témoins sert aussi à « *aller chercher* » les victimes non identifiées, qui n'apparaissent pour certaines que par leur nom ou prénom, « *notamment [pour] les faits qui ont été commis en Nouvelle-Calédonie entre 1983 et 1985* », a expliqué M. Procédès. Car de fait, « *le temps presse* », a souligné le procureur, évoquant l'âge du prévenu mais aussi les questions de prescription pour les crimes sexuels dont il est soupçonné (vingt ans après la majorité jusqu'en 2018 et trente ans depuis) et qui excluraient ainsi « *a priori* » les faits commis avant 1993. « *Si des victimes souhaitent se manifester, qu'elles le fassent maintenant, parce qu'il faudra, dans l'année 2026, clôturer cette information judiciaire si on veut effectivement pouvoir juger dans des délais raisonnables* », a-t-il conclu.

• **Deux meurtres reconnus**

Jacques Leveugle a également reconnu, au cours de l'enquête, avoir étouffé à l'aide d'un coussin sa mère atteinte d'un cancer en phase terminale dans les années 1970, puis sa tante, âgée de 92 ans, dans les années 1990, a précisé le procureur de Grenoble.

Concernant sa tante, *« parce qu'il devait repartir dans les Cévennes et qu'elle le suppliait de ne pas partir, il a fait le choix de lui donner la mort également, et donc profitant de son sommeil a pris un coussin et l'a étouffée »*, a déclaré M. Manteaux.

Une enquête distincte de celle portant sur les viols et les agressions sexuelles a été ouverte pour ces deux faits, *« là aussi tout à fait reconnus et admis »* par le prévenu, qui *« légitime son passage à l'acte en considérant qu'il aimerait bien qu'on lui fasse la même chose s'il se trouvait dans cette situation de fin de vie »*, a également fait savoir le procureur.

Le Monde avec AFP

Le Monde Ateliers

[Découvrir](#)

L'Heure du Monde

Assistez à un enregistrement en public à l'occasion des 5 ans du podcast

Cours du soir

L'Europe à l'heure du divorce transatlantique

Masterclasses

Cinq auteurs vous partagent leurs secrets d'écriture

[Voir plus](#)